



Pierre Mendès France au tribunal de Clermont-Ferrand

L'Etat français liquide la République

Le procès de Clermont-Ferrand

Arrêté au Maroc, d'où il souhaitait poursuivre le combat contre l'Allemagne, Pierre Mendès France est transféré à Clermont-Ferrand par le gouvernement vichyste. Là, un tribunal militaire le condamne pour « désertion ». Pierre Mendès France réussit à s'échapper peu après, mais il restera profondément marqué par ce procès inique.

Le piège du Massilia

Face à l'avancée de l'armée allemande, tout le gouvernement français devait quitter Bordeaux pour l'Afrique du nord en juin 1940. Le député Mendès France, en tant qu'officier, a l'autorisation de ses supérieurs. Mais lui et ses compagnons – dont Edouard Daladier, Jean Zay et Georges Mandel – apprennent à bord du paquebot Massilia que le gouvernement reste finalement en France, à Vichy.

Dans *Liberté, liberté chérie*, Pierre Mendès France explique pourquoi il refuse alors de revenir sur ses pas : *"En attendant de retrouver un régime démocratique, la France sera gouvernée par des gens choisis directement ou indirectement par l'ennemi. Je ne participerai pas à la comédie qui va se jouer à Vichy."*

Grâce à l'**éviction des parlementaires les plus combattifs**, le maréchal Pétain obtient en effet les pleins pouvoirs pour collaborer avec l'occupant. Le piège se referme : Mendès France est arrêté le 31 août à Casablanca (Maroc) pour « abandon de poste ». Il est transféré le 12 octobre à la prison militaire de Clermont-Ferrand.



Les passagers du Massilia sont victimes d'une machination qui favorise le coup d'Etat "légal" de Pétain.

Présumé coupable

Pierre Mendès France est déféré devant un tribunal militaire. Le procès a lieu le 9 mai 1941, dans des conditions évidemment inégales.

Pierre Mendès France, qui a mis à profit sa longue détention, se défend pied à pied. Tous ses chefs témoignent en sa faveur, même si d'autres témoins qui auraient pu attester de sa volonté de se battre n'ont pas été convoqués. Mais le public, l'accusation et les juges sont résolument hostiles.

Le Conseil de guerre le condamne à **six ans de prison** pour « désertion ». Il est également dégradé et déchu, pour dix ans, de ses droits civils, civiques et familiaux.

Droit à la liberté, droit à l'honneur

Après le rejet de son pourvoi en Cassation, Pierre Mendès France n'a plus qu'une idée en tête : **s'évader**. Hospitalisé quelques jours après sa condamnation dans une annexe de la prison, il parvient ainsi à scier les barreaux de sa cellule. Commence alors une longue fuite qui s'achève en février 1942 à Londres, auprès du général De Gaulle.

Le jugement de Clermont-Ferrand a finalement été **annulé en 1956**, par la cour de Cassation.